

Honoraires applicables au 27 décembre 2024 (ordonnance n°86-1243 di 01/12/1986).
Les taux sont non cumulatifs

HONORAIRES SUR
LE PRIX DE VENTE

Honoraires TTC maximum* à la charge du vendeur ou de l'acquéreur suivant le type de mandat

Jusqu'à 100.000€	Forfait fixe de 7.000€
De 100.001€ à 300.000€	5,50%
Au delà de 300.001€	5,00%
Locaux commerciaux	10,00%

HONORAIRES DE
LOCATION

Ces honoraires sont plafonnés à un mois de loyer hors charges

	CHARGE BAILLEUR	CHARGE LOCATAIRE
Visite, constitution du dossier locataire, rédaction de bail	Entre 8€/m ² et 10€/m ² : biens inférieurs à 50m ² Entre 7€/m ² et 9€/m ² : biens entre 50 et 70m ² Entre 6€/m ² et 8€/m ² : biens supérieurs à 70m ²	Entre 8€/m ² et 10€/m ² : biens inférieurs à 50m ² Entre 7€/m ² et 9€/m ² : biens entre 50 et 70m ² Entre 6€/m ² et 8€/m ² : biens supérieurs à 70m ²
Etat des lieux d'entrée et de sortie	3€/m ²	3€/m ²
Entremise et négociation	Offerts	Non concerné

HONORAIRES DE
GESTION LOCATIVE

6% HT des sommes encaissées

*Taux de TVA en vigueur 20%